

Albi le 7 janvier 2012

Madame, Monsieur,
les riverains du Boulevard et de l'Allée du Lude

Madame, Monsieur,

Les discussions avec les représentants des commerçants et artisans forains se sont achevées par un accord, signé hier, qui va nous permettre de conserver et de respecter le traditionnel carnaval d'Albi qui aura lieu cette année du 11 au 26 février.

Je vous prie de croire que la négociation ayant conduit à cet accord n'a pas été simple. Les Albigeois ont gardé le souvenir des tensions très fortes que nous avons dû gérer par le passé.

Aux termes de cet accord, les attractions foraines occuperont, comme les années passées, le parking du jardin National, la rue Hippolyte Savary (1/2 chaussée), le boulevard Andrieu et une partie de la place Jean Jaurès. En revanche, les métiers qui se trouvaient sur la place de l'Amitié entre les Peuples seront désormais installés sur le parking du Lude.

Les circulations sur le boulevard et l'allée du Lude seront intégralement conservées pour garantir les accès à l'échangeur du Lude dont les travaux devraient être achevés à la fin du mois de mars. Vous pourrez également accéder normalement, en voiture et à pied, à vos propriétés, à vos habitations, à vos commerces et bien sûr à l'hôpital du Bon Sauveur.

En revanche, nous ne pourrions pas conserver les arbres qui se trouvent sur le parking du Lude. Nous le regrettons très fortement. C'est la seule solution qui permette d'installer provisoirement les métiers forains et de limiter les espaces supplémentaires dédiés.

Toute autre solution nous aurait conduit à des contraintes très supérieures.

Nous connaissons les inconvénients, pour les riverains notamment, d'une telle manifestation mais nous savons aussi l'importance pour les enfants et pour les familles d'une fête populaire gratuite qui réunit chaque année, dans nos rues, plusieurs dizaines de milliers de personnes.

L'équipe municipale a donc fait le choix de conserver ce carnaval qui a marqué l'enfance de chaque Albigeois. Chacun peut avoir son point de vue sur cet événement. Nous avons estimé, et j'en assume bien sûr la responsabilité, qu'il fait partie de « vivre ensemble » de la commune.

Je vous remercie de votre compréhension et vous adresse mes sentiments les plus fidèles et dévoués.



Philippe Bonnecarrère